



Mairie de Rivedoux-Plage

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Séance ordinaire du 23 janvier 2014

L'an deux mille quatorze le 23 janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

---

Étaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mme Marie-Noëlle BINET, MM. Jean-Pierre OLLIVIER, Frédy MELLE, Gilbert CADUC, Nicolas PIGNOL Jacques COUHÉ, Alain LACHAUMETTE, Pierre NIVOIS, Mme. Liliane PIGNOL, Mme Colette PIVETEAU

Absents excusés: Mme Simone « Julie » FOULQUIER a donné pouvoir à M. Didier BOUYER  
M. Damien BLANC a donné pouvoir à M. Pierre NIVOIS

Absents excusés: Mme Monique ROYER, M. Bruno GIOVANNINI,

Secrétaire de séance : M. Jacques COUHE a été élu secrétaire de séance.

---

Date de la convocation	:	17 janvier 2014
Nombre de membres en exercice	:	18
Nombre de membres présents	:	14
Pouvoirs	:	2
Nombre de suffrages exprimés	:	16

---

Le Conseil Municipal :

#### 1) Compte-rendu du Conseil Municipal

Adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 mai 2012

#### 2) Révision de la carte électorale

A l'unanimité,

- **approuve** la fusion des actuels cantons Nord et Sud et la création d'un unique canton représentant l'ensemble de la population de l'Ile de Ré dénommé "Canton de l'Ile de Ré";
- **est favorable** au maintien de la commune de SAINT MARTIN DE RE en tant que chef lieu du canton de l'Ile de Ré;
- **s'oppose** à l'élection de deux conseillers départementaux par canton et demande le maintien d'une représentation unique;

#### 3) Office de Tourisme de Rivedoux-Plage

- **Choix du prestataire de l'audit "Famille Plus"**

A l'unanimité :

- **décide** de retenir la candidature de PROTOURISME pour réaliser l'audit nécessaire au dossier de candidature à l'obtention du label "Famille Plus"

- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant qui s'établit à 3 375€HT
- **dit** que les crédits seront pris sur le budget principal 2014 de la commune
- **Avance sur la subvention communale 2014**

**Par 13 voix pour** (M. Gilbert CADUC, M. Pierre NIVOIS, lequel détenait un pouvoir, M. Damien BLANC, M. Bruno GIOVANNINI et Mme Monique ROYER, absents excusés, n'ont pas pris part au vote)

- **d'accorder** une avance sur la subvention 2014 à l'Office de Tourisme de Rivedoux-Plage d'un montant de **30 000 €** ;
- **de prévoir** les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014 au compte 6574.

#### **4) Cession à la commune de la parcelle cadastrée section AC n° 517**

**A l'unanimité:**

- **Accepte** l'acquisition par la Commune de la parcelle AC n° 517 d'une superficie de 126 m<sup>2</sup> propriété de Monsieur Yves AMELIN et Madame Micheline AMELIN épouse VERDOIS au prix de 13 900€ ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette cession ;
- **Dit** que les frais en résultant seront à la charge de la Commune ;
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal compte n° 2112 - opération n° 132.

#### **5) Compte-rendu de la commission "Marché"**

**Approuve à l'unanimité** le compte-rendu présenté et notamment les projets de convention d'amodiation que Monsieur le Maire est autorisé à signer, de règlement intérieur et extérieur et de tarifs.

#### **6) Aménagement paysager de la Corniche – Séquence 5**

**A l'unanimité:**

- **approuve** le projet d'aménagement paysager de la Corniche – séquence 5
- **adopte** le plan de financement afférent à l'opération,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds Touristique du Conseil Général de la Charente-Maritime pour un montant de 10 988,84€ représentant 30% de la dépense globale qui s'élève à 36 629,44€ HT
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dépôt de ce dossier.

#### **7) Compte-rendu du Conseil Portuaire**

- **Approuve à l'unanimité** les termes du compte-rendu présenté
- **Approuve à l'unanimité** l'augmentation de 3% des tarifs proposée par le Conseil Portuaire

#### **8) Participation du Conseil Général de la Charente-Maritime aux travaux de l'AEMA dans le port communal**

**A l'unanimité:**

- **approuve** le projet de travaux de l'AEMA dans le port communal pour un montant de 13 365,50€ H.T.
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime

#### **9) Convention SDEER pour éclairage public avenue de la Corniche**

**A l'unanimité:**

- **accepte** la nature et le montant des travaux d'éclairage public évalués par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime à 50 323 € H.T. dont **25 161,50 € à la charge de la Commune** ;
- **adopte** le mode de financement de cette opération en **5 annuités de 5 032,30 €** sans intérêt ni frais ;
- **s'engage** à inscrire, dans les budgets des exercices concernés, les crédits nécessaires au paiement des dites annuités.

## **10) Convention SDEER pour mise en place de l'éclairage public suite à l'extension HTA/BT Lotissement des Breuils – logements sociaux**

**A l'unanimité:**

- **accepte** la nature et le montant des travaux d'éclairage public évalués par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime à 29 097 € H.T. dont **14 548,50 € à la charge de la Commune** ;
- **adopte** le mode de financement de cette opération en **5 annuités de 2 909,70 €** sans intérêt ni frais ;
- **s'engage** à inscrire, dans les budgets des exercices concernés, les crédits nécessaires au paiement des dites annuités.

## **11) Rapport d'activité 2013 de la Police Municipale**

Prend acte des termes du rapport

## **12) Populations légales de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Prend acte des données de l'INSEE qui font état d'une population légale de 2 356 habitants

## **13) Modifications du tableau des effectifs**

**A l'unanimité:**

- **approuve** la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 de deux postes à temps complet:
  - un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
  - un poste d'ingénieur territorial

## **14) D.I.A en D.P.U**

**Décide à l'unanimité** de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation.

## **15) Questions diverses**